



## Règlement « La Belle Rose »

Course, marche nordique et randonnée solidaire  
Au bénéfice de l'association « Le Cancer du Sein, parlons-en »

### Article 1 : Objet de l'événement

Organisation d'une course caritative non chronométrée. L'objectif est de récolter des dons au profit de l'association «Le Cancer du Sein, parlons-en», dans le cadre de la promotion de la lutte et de la prévention du cancer du sein à destination du grand public. Le but est de reverser la totalité du montant des inscriptions à l'association de lutte contre le cancer du sein. Pour chaque inscription il sera demandé 5 € pour 5 km et 10 € pour 10 km. La Commune est l'organisateur des courses. Des frais d'inscriptions à hauteur de 0.99 centimes d'euros seront à la charge des participants pour chaque inscription. Les participants pourront s'inscrire directement en ligne sur le site internet de la commune grâce à la plateforme « Adeorun ».

### Article 2 : Parcours

Toutes les disciplines partiront de l'arrière du complexe sportif, impasse de Narquières. Le départ se fera impasse de Narquières et l'arrivée route de Villaudric au niveau du portail du complexe sportif. Deux boucles sont prévues, une de 5 km et une autre de 10 km. Un parcours pour les enfants sera accessible dans le bois du complexe à 11 h 00. La boucle de 5 km se superpose sur une partie de celle de 10 km. La boucle de 10 km englobe la commune de Bouloc et la commune de Villeneuve-lès-Bouloc.

### Article 3 : Horaires et programme

Date et horaires de la manifestation : Dimanche 6 octobre 2019 de 9 h 00 à 13 h 00 au complexe sportif, 110 route de Villaudric.

1. Rendez-vous des participants pour inscription, paiement et remise du règlement de dernière minute de 7 h 030 à 9 h 00.
2. Echauffement en musique à 9 h 00.
3. **Départ des coureurs à 9 h 30 (10 km)**
4. **Départ de la marche nordique à 9 h 35 (10 km)**
5. **Départ des coureurs à 9 h 40 (5 km)**
6. **Départ de la randonnée à 9 h 45 (5 km)**
7. **Départ de la course enfants à 11 h 00**
8. Accueil des premiers arrivants à partir de 10h 00 avec un petit déjeuner offert
9. Remerciements, remise du chèque et vin d'honneur à 12 h 00



#### **Article 4 : Modalités d'inscription**

Toute inscription est personnelle et nominative. Les participants pourront courir, marcher, randonner à titre individuel ou en équipe en désignant alors un capitaine. Les participants pourront courir sous la bannière d'un club, d'une école, d'une famille ou d'une entreprise. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter une équipe dont la motivation pourrait présenter un caractère qui serait contraire à l'ordre public.

Pour pouvoir effectuer une des activités proposées, les participants devront renseigner une déclaration sur l'honneur attestant de leur bon état de santé permettant de procéder à la course, randonnée ou marche nordique.

Pour s'inscrire :

- Site internet de la commune [www.mairie-bouloc.fr](http://www.mairie-bouloc.fr) sur la plateforme « Adeorun »
- Le jour de la manifestation de 7 h 30 à 9 h 00 sur le stand de la mairie.

Cependant, le jour de la manifestation aucune personne ne sera autorisée à participer à cet événement sans avoir rempli et signé le présent règlement et fourni les deux attestations.

#### **Article 5 : Modalités de participation et de restitution des dons**

L'ensemble de la somme totale récoltée des inscriptions sera reversée en totalité à l'association de lutte contre le cancer du sein « Le Cancer du sein, parlons-en »  
Les personnes ne souhaitant pas participer aux activités ont aussi la possibilité de faire un don directement sur le site de l'association [www.cancerdusein.org](http://www.cancerdusein.org)

Aucune demande de remboursement ne pourra être formulée et ce, quelle que soit la raison. A l'issue de la matinée, le montant des dons sera communiqué aux participants puis à la population dans le courant de la semaine suivant l'événement sur le site Internet de la commune [www.mairie-bouloc.fr](http://www.mairie-bouloc.fr)

#### **Article 6 : Sécurité et comportement des participants**

Le participant qui fera preuve d'un comportement inadapté sera, après un premier avertissement, exclu à titre définitif de la course.

En dehors des créneaux notifiés à l'article 3, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité. Aucune dégradation ne sera acceptée et pourra être passible de poursuites. La manifestation se déroulera dans le strict respect du code de la route, des signaleurs seront présents pour vous accompagner lors des traversées passantes et un fléchage au sol ainsi que des balisages seront mis en place pour vous guider. Les déchets devront être déposés dans les conteneurs adaptés.

L'association des Dauphins du Frontonnais en charge des premiers secours, sera présente lors de la manifestation. En cas de problème vous pourrez être dirigé vers le médecin de garde et la pharmacie de garde.

#### **Article 7 : Assurance**

La Commune ne saurait être tenue responsable de tout dommage survenu aux participants lors des courses, randonnée et marche nordique pendant la manifestation. Il est conseillé à chaque concurrent d'être bénéficiaire d'une assurance dite de « responsabilité civile » et/ou assurance « individuelle d'accident ».



### **Article 8 : Modification de l'organisation**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, d'arrêter la course, la randonnée ou la marche nordique ou de l'annuler notamment en raison des conditions météorologiques ou d'accidents pouvant survenir durant l'événement. Dans ces cas-là, compte tenu de la nature caritative de l'événement, aucun remboursement ne pourra être demandé.

### **Article 9 : Droit à l'image**

Les participants, en signant la mention relative au droit à l'image en annexe, renoncent à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'événement et à tout recours à l'encontre des organisateurs agréés pour l'utilisation faite de leur image. Pour les participants non signataires, un bracelet de couleur devra être récupéré auprès des organisateurs afin d'être différencié lors de la prise de photos. Les participants non signataires s'engagent à mettre en valeur ce signe distinctif.

### **Article 10 : Acceptation du règlement**

Tous les participants s'engagent à respecter chacun des articles du règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs de l'événement de tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses, la randonnée et la marche nordique découlant du non-respect de ce règlement.